

Les crédits

Nous sommes voisins, nous avons une entente de libre-échange ensemble et c'est inadmissible qu'il y ait des disparités aussi grandes entre les niveaux de taxation.

L'opposition officielle met en garde le gouvernement contre toute tentative, également, d'adopter des mesures détournées pour augmenter le fardeau fiscal des revenus moyens entre autres, en s'attaquant aux REER. Le Bloc québécois s'oppose ainsi fermement à l'option envisagée par le gouvernement fédéral d'imposer une taxe de 1 p. 100 sur le capital accumulé dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Je vous dirais que cette taxe cachée, qui irait chercher jusqu'à 5 milliards de dollars par année, frapperait insidieusement les contribuables qui tentent de se payer une retraite heureuse, à un moment où les fonds publics sont insuffisants et où l'épargne des Canadiens est à son plus bas niveau depuis trente ans. Ce serait une mesure irréfléchie et irresponsable.

Le gouvernement fédéral ne doit pas nier non plus ses responsabilités en pelletant son déficit dans la cour des provinces. Cette façon de faire est irresponsable et a été maintes fois utilisée par le passé, au sein de ce régime. Depuis 1982 entre autres, uniquement dans les secteurs de la santé et de l'éducation, le gouvernement fédéral a privé les provinces de 48 milliards de dollars—ce n'est pas des peanuts, comme on dit au Québec—en coupant dans les transferts aux provinces, dont 12 milliards de dollars uniquement pour le Québec. On se rappellera que dans son budget de février 1994, l'actuel ministre des Finances a encore effectué des coupures supplémentaires de plus de 2 milliards de dollars dans les transferts aux provinces.

• (1535)

Depuis sa rencontre avec les ministres des Finances provinciaux, le ministre des Finances du Canada laisse planer la possibilité que le gouvernement fédéral coupe encore dans les paiements de transfert aux provinces. Ce pelletage de déficit et cette stratégie de faire supporter, par les provinces, les coupures aux programmes sociaux sont inacceptables et irresponsables.

L'opposition officielle est d'avis qu'il faut que le gouvernement fédéral se retire des domaines relevant des provinces, mais avec pleines compensations fiscales. Précisons que les transferts aux provinces ne sont pas un cadeau du fédéral, bien qu'on nous le présente souvent ainsi, mais ce n'est pas un cadeau du fédéral. Ils sont payés à même les impôts des contribuables, entre autres les contribuables québécois.

Entre 1982 et 1992, les impôts et les taxes payés par les Québécois au gouvernement fédéral ont augmenté de 121 p. 100 en dix ans, alors que les transferts financiers du gouvernement fédéral versés au Québec n'ont augmenté, quant à eux, que de 50 p. 100.

Si le gouvernement fédéral coupe dans les paiements de transfert aux provinces, il doit aussi transférer aux provinces des recettes fiscales équivalentes aux coupures qu'il effectue ou des points d'impôt pour permettre aux provinces d'assumer leurs nouvelles responsabilités.

Lors de son prochain budget, le gouvernement doit s'attaquer en priorité aux dédoublements, aux duplications et aux chevauchements. Toute tentative d'élimination des dédoublements sera inefficace si elle n'est pas appuyée par un retrait avec pleine compensation fiscale du fédéral des juridictions provinciales. Il serait irresponsable, et nos amis d'en face le savent, qu'après

avoir créé des dédoublements en s'ingérant dans des domaines provinciaux, le gouvernement fédéral brise d'un coup, sauvagement et de façon draconienne, l'équilibre et envisage de se retirer des programmes sociaux tout en gardant les économies, les impôts et les taxes des Québécois à Ottawa.

J'aimerais soulever un dernier point. Les libéraux ont oublié que la lutte au déficit passe par la création d'emplois. Ce n'est pas en coupant dans le financement de l'éducation postsecondaire, comme le propose la réforme Axworthy, que l'on va créer des emplois, et pas non plus en augmentant les impôts, mais c'est surtout en prenant nos responsabilités.

Il y a longtemps qu'il y a un consensus, entre autres au Québec, sur la décentralisation généralisée de tout ce qui touche de près et de loin la formation de la main-d'œuvre, la formation professionnelle et la réintégration des travailleurs sans emploi au marché du travail et même la sécurité du revenu. Il est temps que le gouvernement fédéral s'ouvre les yeux et les oreilles et prenne les mesures nécessaires pour relancer l'emploi. Ce n'est pas en nous brandissant le livre rouge à tous les jours et en nous disant qu'avec le projet d'infrastructure, ils ont créé des milliers d'emplois, alors qu'ils ont créé 45 000 emplois occasionnels, qu'on va nous convaincre que la préoccupation est de ce côté. Il faut que ce gouvernement apprenne la différence entre une dépense inefficace, un gaspillage et un investissement dans le capital humain. Depuis un an, il l'a oubliée et c'est désolant.

En terminant, en octobre et décembre derniers, lors du dépôt du rapport de la majorité libérale du Comité des finances concernant les consultations prébudgétaires, l'opposition officielle a présenté des suggestions pour redresser, à court et à moyen termes, plutôt à court terme, les finances publiques canadiennes pour permettre au ministre des Finances de se pêter les bretelles, de se faire un petit velours, parce qu'il aura atteint, en 1996-1997, un déficit de 25 milliards de dollars correspondant à 3 p. 100 du PIB.

Nous lui avons suggéré des mesures pour aller chercher l'argent là où il se trouve. Ce n'est pas en sabrant dans les programmes sociaux qu'il redressera les finances publiques. Permettez-moi de revenir rapidement sur ces recommandations.

La première recommandation de l'opposition officielle suggère au gouvernement fédéral de se retirer de tous les champs de juridiction provinciale, de tous les champs qu'il investit depuis la Deuxième Guerre mondiale et de tous les champs qu'il a outrageusement pénétrés en déplaçant bien souvent les prérogatives des gouvernements provinciaux. Nous lui suggérons de se retirer totalement, avec compensations financières, des domaines relevant des provinces.

• (1540)

Nous ne voulons pas qu'il s'en retire de façon draconienne, en en sortant comme un voleur, mais en se retirant, en permettant aux provinces de poursuivre l'oeuvre dans les champs de juridiction provinciale, surtout avec les pleins moyens fiscaux, avec les pleins points d'impôt pour pouvoir rencontrer leurs nouvelles obligations. Ce n'est pas un cadeau que les provinces demandent au gouvernement fédéral, mais c'est surtout l'honnêteté de dire: Nous nous retirons de certains domaines, nous éliminons les coûts des duplications, des chevauchements et les frais de double emploi et nous laissons aux provinces, qui sont les mieux habilitées, le soin de gérer leur propre domaine. Même qu'il était